



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 21222

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation de l'hébergement des personnes handicapées et plus spécifiquement sur les conséquences du vieillissement de cette population. En effet, plus que d'autres, cette population subit sous l'effet du vieillissement, une forte dégradation de son niveau d'autonomie, ce qui nécessite un nombre plus grand de structures d'hébergements spécifiques pour personnes handicapées vieillissantes. Cette difficulté est particulièrement prégnante lors des deux périodes charnières que sont la disparition des aidants familiaux, mais aussi lors du passage à la retraite des travailleurs handicapés. En effet, comme le souligne les associations d'accueil et de réinsertion sociale telle l'ADAPEI de la Drôme, les personnes hébergées dans le cadre des ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) se voient privées d'hébergement à la fin de leur période d'activité. Or l'âge de retraite intervient de façon précoce pour les travailleurs handicapés aux alentours des 50-55 ans. Les ESAT ne fournissant un logement que dans le cadre d'un travail, un nombre important d'handicapés se retrouve sans solution de logement arrivé à la retraite. La faiblesse et le manque de structures d'accueil spécifiquement dédiées aux personnes handicapées vieillissantes conduisent aujourd'hui les ESAT à poursuivre l'hébergement de ces personnes sans que le personnel de ces établissements ne soit ni compétent, ni formé pour faire face à la dépendance croissante de ces individus. De plus, cette situation d'engorgement des foyers prive les ESAT et plus largement les autres travailleurs handicapés de places d'accueil. Cette situation critique conduit donc les associations d'accueil à demander un renforcement budgétaire conséquent afin de pouvoir parvenir à un accueil digne et respectueux des besoins spécifiques de ces personnes. De façon plus large, il lui demande de lui indiquer les pistes de réflexion envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer les dispositifs de gériatrie du handicap.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21222

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3011

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)